

AFFAIRE N° 27 - Travaux de reconstruction du "CHEMIN NEUF" à La Montagne.
Accès aux "RELAIS AÉRIENS".

M. MONDON donne lecture du rapport :

Messieurs,

Lors de sa séance du 15 Juin dernier, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable :

1°) sur l'opportunité des travaux de reconstruction du "Chemin Neuf" de La Montagne, compte tenu de l'importance touristique certaine de ce chemin depuis la création de l'Hotel des "Relais Aériens".

2°) sur l'adoption des caractéristiques techniques indiquées par l'Ingénieur-Conseil communal.

3°) sur la participation de la Commune de Saint-Denis dans les travaux en cause à concurrence de :

- 1.600.000. F. CFA. sur les crédits "Chômage" mis à notre disposition par le Département ;

- 400.000. " sur la subvention qui sera accordée à la Commune par le "SYNDICAT DU DOMAINE DES BRISES" (suivant lettre de son Président, M. Pierre PEYRON, en date du 20 Août 1964).

soit au total une participation de 2.000.000. de frs.CFA.

La différence, soit la somme de 1.950.000. F. CFA., étant susceptible d'être inscrite au budget primitif de 1965 de La Commune de Saint-Denis si les disponibilités budgétaires de l'année prochaine le permettent.

A noter que le projet de l'Ingénieur-Conseil de la Commune ne concerne que le chemin Communal N° 9 dit "Chemin Neuf" ou "Chemin de la Sarlec".

N'est donc pas compris dans cet avant-projet la reconstruction du tronçon du chemin allant de la 2ème flèche des "Relais Aériens" à l'immeuble de la Compagnie Havraise de Madagascar.

Par contre, un avant-projet établi par M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées comprenait la totalité du chemin conduisant aux "Relais Aériens", le montant des travaux s'élevait à 2.500.000. F. CFA. en empruntant le tracé actuel, et à 3.150.000. F. CFA. avec la modification souhaitable de l'accès de la R.N.1.

Par sa lettre N° 4059 en date du 23 Juin dernier, Monsieur le Préfet m'a avisé que sur sa demande, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées avait fait procéder à l'étude d'un deuxième avant-projet concernant la reconstruction du Chemin conduisant aux "Relais Aériens", qui fait apparaître une dépense totale de 1,150.000. F. CFA. se décomposant comme suit :

- " Mise en état du tronçon du chemin communal dit "Chemin Neuf" depuis son raccordement à la route de la Montagne, sur 600 m. de longueur, jusqu'au départ du chemin d'accès aux "Relais Aériens"	210.000. F.
- Mise en état du 2ème tronçon constitué par un chemin privé partant du "Chemin Neuf" et aboutissant aux "Relais Aériens" sur 850 m. dont 500 m. entièrement à revêtir	833.280. "
- Imprévus et divers.....	106.720. "
TOTAL.....	1.150.000. "

M. le Préfet m'a fait savoir également que M. le Président du Syndicat du "Domaine des Brises" qui est propriétaire d'un tronçon du chemin conduisant aux Relais Aériens, accepte de participer pour la somme de 400.000. F. CFA. aux travaux de reconstruction du chemin en cause.

En conclusion, il m'a demandé de lui faire savoir si, compte tenu de la réduction sensible de l'importance de la dépense primitivement évaluée et de l'aide du Syndicat du "Domaine des Brises" la Commune de Saint-Denis ne serait pas en mesure de faire exécuter les travaux précités sans conditionner leur exécution par une subvention du Conseil Général, le coût de la dépense ne se montant plus, pour la Commune de Saint-Denis, qu'à 750.000. F. CFA. Cette somme sera payée sur le compte de l'arrêté 6313.

Du fait de la réduction notable de la dépense par rapport à celle du premier avant-projet, je pense que la Commune peut prendre à sa charge les frais de reconstruction du chemin d'accès aux Relais Aériens.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Le Maire : C'est une route qui est actuellement dans un état lamentable et qui ne nous appartient pas en totalité. Nous avons, en raison de la présence du très bel Hôpital des Relais Aériens, accepté de prendre à notre charge les travaux de réparations du chemin qui ont d'ailleurs été subventionnés à plusieurs reprises, notamment par les "fonds chômage", si bien qu'en définitive la participation de la Commune se réduira à très peu de chose...

Je vous demande donc, Messieurs, d'affecter à ce chemin une somme de 750.000. Frs.CFA. qui, ajoutée aux subventions du Département et à une participation des propriétaires riverains, nous permettrait d'exécuter les réparations urgentes. L'année prochaine je vous demanderai l'autorisation de raccorder ce chemin au tournant supérieur de la route de la Montagne.

M. BOYER : Je m'oppose formellement à ces travaux, ce chemin étant strictement privé.

Le Maire : Une petite partie de ce chemin a été réparée par les soins des "Relais Aériens". Cependant la participation des propriétaires riverains et les subventions du Département ne nous seront accordées qu'à la condition que le chemin soit réparé. JE mets donc aux voix l'adoption du rapport qui vous a été présenté.

Sept Conseillers se prononcent contre ce projet : M.M. ROBERT - BOYER - PARIS - FORT - AUBER - FONTAINE et RAMASSAMY.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Le Secrétaire Général
Signé : J. Claudon

x
x x

Approuvé
Le 20 Novembre 1964
Le Maire absent en mission

M. REYDELLET pour répondre à une question posée par M. CELESTIN, précise que dans la rue Nicols de la Serve et la rue du Pont Neuf les travaux de construction des égouts vont commencer incessamment. Il ne peut donc être question de réparer ces deux rues avant complet achèvement des égouts.